



CHAMPIONNATS DES CLUBS DEPARTEMENTAUX 2019

MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR COMITE DU NORD POUR LES CDC-V

CDC Vétérain 1^{ère} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-V1 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 mai de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation

Le CDC-V1 est composé de 18 équipes répartis en 3 groupes de 6.

Le Championnat Départemental des Clubs Vétérain de division 1 (CDC-V1) est ouvert aux équipes dont l'origine provient exclusivement :

- soit d'une descente depuis le Championnat Régional des Clubs Vétérain CRC-V ;
- soit d'un maintien à ce niveau au vu des résultats de la précédente édition ;
- soit d'une accession depuis le Championnat Départemental des Clubs Vétérain de division 2 (CDC-V2).

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER.
Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre de CDC-V1 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale de la catégorie.

Montées et descentes

Les premiers de chaque groupe et le meilleur deuxième accèdent à la phase finale.

Les derniers de chaque groupe et les « 2 moins bon » quatrième descendent en 2^{ème} division (CDC-V2).

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque groupe et le meilleur deuxième aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental vétérain de 1^{ère} division (CDC-V1) et établir le classement du championnat CDC-V1.

Un tirage au sort désignera les ½ finales. Les gagnants joueront la finale.

Au terme de cette phase finale, le champion montera en CRC-V, championnat régional vétérain.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Mardi 10 septembre à 14 heures ;
- Mardi 24 septembre à 14 heures ;
- Mardi 8 octobre à 14 heures ;
- Mardi 22 octobre à 14 heures ;
- Mardi 5 novembre à 14 heures ;
- Phase finale : dimanche 17 novembre à 8 heures.

Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros. Pour la phase finale, la commission d'arbitrage désignera un arbitre (pris en charge par le comité départemental).

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).
Lors de la phase finale, le port du « jean » est strictement interdit (joueurs et coach).

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition. Une dotation départementale de 1000 euros récompensera les équipes ayant accédées à la phase finale (400 € - 300 € - 150 € - 150 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.

CDC Vétéran 2^{ème} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-V2 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 31 mai de l'année :

- la feuille d'engagement mentionnant l'accord de participation ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe ;
- le chèque de 20 euros, à l'ordre du COMITE NORD FFPJP, validant l'inscription.

2 – organisation

Le CDC-V2 se déroulera en secteur ou regroupement de secteur (suivant le nombre d'équipes inscrites), avec un maximum de 6 équipes par groupe. Une phase finale de secteur aura lieu pour établir le classement (sauf dans le cas où il n'y aurait qu'un seul groupe).

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent **sur un maximum de 5 journées.**

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER. Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre de CDC-V2 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale de la catégorie.

Montées et descentes

Les premiers de chaque secteur ou regroupement de secteur accèdent à la 1^{ère} division (CDC-V1). Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 3^{ème} division (CDC-V3).

Phase finale

Il n'y a pas de phase finale départementale pour le CDC-V2.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Mardi 10 septembre à 14 heures ;
- Mardi 24 septembre à 14 heures ;
- Mardi 8 octobre à 14 heures ;
- Mardi 22 octobre à 14 heures ;
- Mardi 5 novembre à 14 heures.





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Arbitrage

Le club recevant devra s'octroyer les services d'un arbitre (un « fonctionnaire arbitre » pourra être accepté).
L'absence d'un arbitre (ou d'un « fonctionnaire arbitre ») à un match entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Tenues

Le haut devra être identique et représentatif du club (joueurs et coach).

Participation financière du comité départemental :

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition.
Une dotation départementale de 750 euros récompensera les équipes à l'issue du championnat (150 € aux clubs qui accéderont au CDC-V1).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entrainera le paiement d'une amende de 100 euros.
Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entrainera le paiement d'une amende de 500 euros.

Le Président du Comité du Nord

Jean-Claude DESMULIE.

05 juin 2019

